

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Berne, le 22 novembre 2017

Deuxième étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes »: ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 22 novembre 2017, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés au sujet de la deuxième étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ».

Nous vous invitons dès lors à donner votre avis concernant le rapport sur les résultats de l'étape 2 du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » et sur la documentation de base. Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au

vendredi 9 mars 2018.

Objet de la consultation

La deuxième étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » vise à présélectionner les sites envisageables pour l'implantation des dépôts. Les sites retenus seront soumis à un examen approfondi lors de la troisième étape. La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) était chargée de retenir au moins deux sites par type de dépôt (déchets hautement radioactifs ou déchets faiblement et moyennement radioactifs) sur les six régions d'implantation définies lors de la première étape. Elle a proposé d'écarter les régions Pied sud du Jura, Nord des Lägern, Südranden et Wellenberg et d'analyser en détail Jura-est et Zurich nord-est lors de la troisième étape.

Après examen de la proposition de la Nagra, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a estimé qu'il ne fallait pas renoncer au domaine d'implantation Nord des Lägern. À ses yeux, cette option ne présente pas d'inconvénients majeurs pour l'implantation d'un dépôt en couches profondes par rapport aux autres régions. Elle a jugé que les arguments présentés par la Nagra n'étaient pas suffisamment étayés au vu des données disponibles. La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN)

est parvenue à la même conclusion que l'IFSN. Dans le rapport sur les résultats de l'étape 2, les domaines d'implantation Jura-est, Nord des Lägern et Zurich nord-est sont tous trois pris en considération pour la troisième étape.

La Nagra devait non seulement présélectionner les sites d'implantation, mais également désigner les emplacements des installations de surface des dépôts. Pour ce faire, elle a suivi les recommandations des conférences régionales. Les emplacements envisagés figurent dans le rapport précité. Pour Jura-est, il s'agit de l'aire d'implantation JO-3+ (commune de Villigen) et pour Zurich nord-est de ZNO-6b (communes de Marthalen et de Rheinau). Pour ce qui est du domaine Nord des Lägern, la conférence régionale avait proposé NL-2 (commune de Weiach) et NL-6 (commune de Stadel) : peu après le début de l'ouverture de la consultation, elle rendra son avis concernant l'emplacement qu'elle préconise. Au terme de la consultation, seul l'un de ces deux emplacements sera probablement sélectionné. Les domaines d'implantation et les emplacements pour l'infrastructure de surface des dépôts en couches géologiques profondes non retenus resteront en option (réserve) et demeureront inscrits dans le plan sectoriel jusqu'à l'octroi de l'autorisation générale.

Dossier mis en consultation

Nous vous invitons à vous prononcer sur le projet de rapport de résultats concernant la deuxième étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ». Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Il contient notamment une **liste de questions** portant sur les points principaux du projet. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de votre avis en répondant à ces questions et en nous retournant ce document dûment rempli sous **format Word**.

Nous renonçons à l'envoi des documents sur papier. Si vous n'y avez pas accès par Internet, nous pouvons vous les remettre sous forme imprimée, sur demande. Vous pouvez les commander à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) auprès de M^{me} Olivia Schneider, ad-rwe@bfe.admin.ch (tél.: 058 465 07 35).

Vous trouvez également de plus amples informations (notamment des rapports et des études) concernant la deuxième étape du plan sectoriel sur le site de l'OFEN à l'adresse www.bfe.admin.ch/consultationtape2.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, veuillez faire parvenir **votre avis** à l'OFEN dans la mesure du possible sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse ci-après, dans la limite du délai imparti:

Courriel: sachplan@bfe.admin.ch

Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, section Gestion des déchets radioactifs, 3003 Berne
Une fois la consultation achevée, les avis que nous aurons reçus seront publiés sur Internet.

Si vous avez des **questions**, n'hésitez pas à vous adresser à M^{me} Monika Stauffer, responsable de la section Gestion des déchets radioactifs, monika.stauffer@bfe.admin.ch, (tél.: 058 462 56 32), ou à son suppléant M. Beat Niederberger, beat.niederberger@bfe.admin.ch, (tél.: 058 461 41 96).

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération